



CHARTRE DES EDUCATEURS ET DIRIGEANTS

CHAQUE EDUCATEUR S'ENGAGE POUR TOUTE LA SAISON,
POUR LES ENFANTS & POUR LE CLUB.



Article 1 : Arriver au moins un quart d'heure avant le début des entraînements.

Article 2 : Préparer chacune de nos séances en respectant la planification annuelle des cycles de travail.

Article 3 : Adapter les entraînements en accord avec le responsable technique des jeunes en respectant l'âge.

Article 4 : Ne jamais critiquer un joueur devant le groupe, ne jamais critiquer les décisions de l'arbitre de façon agressive et à haute voix pendant un match, mais lui demander calmement des explications à la fin du match.

Article 5 : Ne pas vouloir gagner à n'importe quel prix, mais rester avant tout UN FORMATEUR.

Article 6 : Faire jouer tout le monde le plus possible, ne pas laisser un enfant tout le match sur la touche, n'oubliez pas qu'il vient prendre du plaisir avant tout.

Article 7 : Faire progresser nos jeunes joueurs sur le plan technique et ensuite sur le plan tactique mais la priorité reste la technique.

Article 8 : Ne pas oublier que les dirigeants sont des bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et de leurs compétences à la vie du club.

Article 9 : Avoir un comportement exemplaire dans la défaite comme dans la victoire. Bannir la tricherie et la violence.

Article 10 : Il faut donner en permanence aux parents, aux adversaires, aux accompagnateurs et aux spectateurs une bonne image du football, de notre club et de nos joueurs.

Article 11 : De respecter les décisions prises par le comité concernant la sécurité des membres ainsi que la protection des infrastructures à disposition.

NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS JOUEURS

ET NOUS DEVONS SERVIR D'EXEMPLE.